

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

CANTON DE PONT D'AIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Affiché le 11 avril 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 30 mars 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Nicolas RIPPE - Janine DURET Isabelle SERRAND
Etaient excusées	Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) Anaïs JULLIEN
Secrétaire de séance	Isabelle SERRAND
Conseillers en exercice : 19	Présents : 17 Votants : 18

APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 MARS 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 9 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 2

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-005 du 23/03/2016	Contrat maintenance Firewall Cyberoam avec la Société HEXAGRAM, du 31/05/2016 au 31/05/2019, pour un montant de 299 € HT pour les 3 ans
N° 2016-006 du 23/03/2016	Contrat maintenance sauvegarde Symantec Backup Exec et SSR avec la Société HEXAGRAM, du 30/04/2016 au 29/04/2017, pour un montant de 273.62 € HT.
N° 2016-007 du 23/03/2016	Contrat diagnostics amiante, électricité et DPE sur le bâtiment communal de l'ancienne cure avec la Société ABYSS EXPERTISE pour un montant de 300 € HT + 55 € par échantillon éventuellement nécessaire selon la norme NFX 46020.

ACCESSIBILITE : PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX

André PERRIN explique au Conseil que la Commune a obtenu une prorogation jusqu'au 27 septembre 2016 pour le dépôt d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) relatif aux travaux de mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public).

Il précise que la Société APAVE SUDEUROPE est chargée de l'établissement du dossier nécessaire et présente le planning prévisionnel sur une durée de 6 ans pour un montant total de travaux estimé à environ 105 000 € HT :

- 2016 : école élémentaire
- 2017 : école maternelle, mairie, bureau de poste
- 2018 : places Pré Chevalier, Champ Montant, divers
- 2019 : places Déportation, Eglise, Hôtel de Ville, bâtiments église, salle des fêtes
- 2020 : salle des fêtes
- 2021 : bar des boules.

Il informe que le Conseil sera amené à délibérer ultérieurement pour :

- approuver le dossier de l'Ad'AP qui sera envoyé aux services préfectoraux,
- autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la sous-préfecture.

Il précise qu'en ce qui concerne la salle des fêtes, il attend un devis estimatif pour la pose d'un plateau élévateur dans la montée d'escaliers. Il semble toutefois que cet équipement pourrait présenter un problème de sécurité, notamment en cas d'évacuation de la salle.

Arrivée de Mme DURET.

Il ajoute que l'autre solution serait la pose d'un ascenseur extérieur. Etant donné le coût très élevé (100 000 € minimum) non supportable financièrement par la Commune, une demande de dérogation serait dans ce cas déposée pour éviter la fermeture de la salle des fêtes.

Arrivée de M. CHAVET.

M. PERRIN informe de l'importance du dépôt de l'Ad'AP dans les délais impartis, sous peine d'amendes qui pourraient se monter jusqu'à 5 000 €.

Arrivée de M. REBERE.

Il demande au Conseil d'émettre un accord de principe sur le planning prévisionnel des travaux afin d'avancer dans la réalisation du dossier.

Délibération : oui à l'unanimité.

BATIMENT ANCIENNE CURE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT

Agnès PRUNIAUX informe que, pour pouvoir vendre le bâtiment de l'ancienne Cure qui n'est plus affecté à un service public, il convient de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public. Les parcelles concernées sont la AC 45 et une partie (environ 4 m²) de la AC 206 où est situé l'escalier d'accès au bâtiment.

Elle précise que des barrières ont été posées autour de la propriété pour en interdire l'accès.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- CONSTATE la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public du bâtiment de l'ancienne Cure, de la parcelle cadastrée AC 45 sur laquelle il est édifié et d'une partie de la parcelle AC 206 ;
- PRONONCE le déclassement desdits biens du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal, en vue de leur aliénation ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION COMMUNE / SAS EVOLIM POSTE ALIMENTATION ELECTRIQUE LOTISSEMENT PRE SAINT PIERRE

Agnès PRUNIAUX explique au Conseil que, dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement Pré Saint Pierre, un poste de transformation MT/BT a été implanté.

Elle donne lecture de la convention qu'il convient de signer entre la Commune et la SAS EVOLIM précisant les droits et obligations de chacune des parties.

Délibération : oui à l'unanimité.

DECLASSEMENT VOIES INTERNES DE LA CITE : MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil la signature d'un compromis de vente avec la SEMCODA pour la réhabilitation des maisons de la Cité ainsi que la réfection complète des réseaux et voiries. Elle précise que les 2 voies externes restent dans le domaine public et que toutes les autres voies sont à déclasser.

Elle ajoute que, pendant la durée des travaux, la SEMCODA s'engage à garantir l'accès aux maisons et à l'usine.

Elle informe qu'une délibération doit être prise par le Conseil pour approuver le déclassement et lancer l'enquête publique. Quant au commissaire-enquêteur, il sera désigné par arrêté du Maire.

Après constitution du dossier, une enquête publique, d'une durée minimum de 15 jours, aura lieu. Un registre sera mis à disposition du public. Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences et aura 1 mois pour remettre ses conclusions.

Parallèlement, la SEMCODA prépare les permis de construire pour les déposer d'ici fin avril. La délivrance des permis de construire n'interviendra qu'après la remise des conclusions du commissaire-enquêteur.

Mme le Maire informe le Conseil qu'après avoir reçu un courrier de l'association de la cité dortanaise faisant part de ses inquiétudes, elle a relancé la SEMCODA, M. ABAD, président du Conseil départemental et M. DEGUERRY afin d'organiser une réunion courant juin pour apporter des réponses aux interrogations légitimes des habitants.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de déclassement d'une partie des voies internes de l'ensemble de la Cité en vue de leur aliénation à la SEMCODA ;
- APPROUVE le lancement d'une enquête publique de déclassement ;
- PRECISE que les modalités de l'enquête publique ainsi que la désignation du commissaire-enquêteur feront l'objet d'un arrêté du Maire.

TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES (TEOM)

1) FIXATION TAUX 2016

Jean-Claude GAILLARD rappelle que la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » a été déléguée à la CCHB mais que, pour des raisons d'organisation, cette dernière n'a pas encore délibéré pour instaurer la TEOM sur son territoire et qu'elle devra le faire avant le 15 octobre 2018. Le Conseil doit donc à nouveau délibérer pour fixer le taux de cette taxe. Jean-Claude GAILLARD propose de maintenir le taux de 8 % fixé en 2015.

Délibération : oui à l'unanimité.

2) AVENANT 1 A LA CONVENTION AVEC LA CCHB

Jean-Claude GAILLARD informe que la convention passée avec la CCHB a pris fin le 31/12/2015. Il donne lecture de l'avenant de prolongation qu'il convient de passer à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction, par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Délibération : oui à l'unanimité.

RENEGOCIATION CONTRATS TELEPHONIQUES : ENCAISSEMENT RECETTES

Jean-Claude GAILLARD informe le Conseil qu'entre la validation de la proposition de nouveaux forfaits téléphoniques et leur déploiement effectif, les tarifs ont évolué, représentant un surcoût de 1 464 € HT pour les 24 mois de durée des contrats. Pour être conforme à l'offre validée, RESEAUX PARTNERS a proposé de reverser cette somme à la Commune.

L'encaissement de cette recette est soumis à l'accord du Conseil municipal.

Délibération : oui à l'unanimité.

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire à sa proposition d'avancement de grade de l'agent chargé de la comptabilité. Elle ajoute que cet agent est méritant, s'est beaucoup investi et a fait un très bon travail pour la préparation des budgets.

Pour permettre cet avancement, elle propose au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents par la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2016.

Délibération : oui à l'unanimité.

BATIMENT ANCIENNE CURE : VENTE

Mme le Maire remercie Agnès PRUNIAUX qui a fait visiter le bâtiment de l'ancienne Cure. Cette dernière informe que 3 propositions sont parvenues en Mairie pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Cure : deux de particuliers et une de la SEMCODA.

L'offre la plus intéressante est de 75 000 €.

Agnès PRUNIAUX précise que :

- les frais de géomètre et de diagnostics immobiliers seront à la charge de la Commune,
- la mise en séparatif des réseaux sera réalisée jusqu'en limite de propriété par la Commune et à ses frais lorsque les travaux seront engagés sur la rue de la Bienne,
- les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la vente du bâtiment de l'ancienne Cure ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer le compromis et l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2016

Jean-Claude GAILLARD annonce une baisse des dotations de l'Etat d'un montant de 37 000 € à 45 000 € environ en 2016 et 2017. Les montants précis n'ont pas encore été notifiés.

Il présente les simulations effectuées sur les taux d'imposition 2016 et propose 2% d'augmentation, ce qui représente une recette supplémentaire de 15 661.15 €.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- FIXE les taux des contributions directes 2016 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.29 %
 - Taxe foncière (bâti) : 13.86 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 42.29 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude GAILLARD propose de voter la même enveloppe qu'en 2015 comme discuté en commission Finances du 30 mars.

Mme le Maire ajoute que, vu les contraintes financières de la Commune, il est prévu de rencontrer les associations qui perçoivent une subvention importante car un effort doit être fait à tous les niveaux.

Le Conseil municipal donne son accord et décidera des attributions individuelles lors d'une prochaine séance.

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD rappelle que le problème d'équilibre du budget provient de la baisse des subventions attendues lors de la réalisation du projet.

Il propose l'attribution d'une subvention d'équilibre de 14 177.61 €, étant entendu que cette dernière ne sera versée qu'en cas de nécessité.

Délibération : oui à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016 CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2016 de la Chaufferie, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 30 mars.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2016 de la Chaufferie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 139 780.61 €
 - Section d'investissement : 32 858.41 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2016 Assainissement, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 30 mars.

Les possibilités de travaux d'investissement qui se dégagent se montent à 68 100 € dont 5 000 € affectés pour des travaux à Maissiat d'en Bas et route d'Emondeau.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2016 Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 207 346.63 €
 - Section d'investissement : 156 349.46 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 EAU

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2016 Eau, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 30 mars.

Il précise qu'une somme de 1 500 € a été inscrite pour l'achat de cybles afin de maintenir un petit stock, ces derniers ayant été tous changés.

André PERRIN ajoute que des travaux de remplacement de canalisations et création de branchements sont prévus à Maissiat d'en Bas et route d'Emondeau pour un montant de 105 000 €. Une somme de 72 000 € reste disponible pour de nouveaux travaux d'investissement.

Il est à noter que la consommation et l'achat d'eau ont baissé.

Aucune subvention d'équilibre n'est nécessaire et aucun virement n'a été prévu de la section d'exploitation à la section d'investissement.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2016 Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 269 368.91 €
 - Section d'investissement : 228 126.16 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2016 de la Commune, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 30 mars.

Il donne la liste des investissements retenus par la commission qui a dû faire des choix et n'a donc pas retenu certains projets.

Il précise que le report de fonctionnement de 225 474.39 € a pu être obtenu, en partie, grâce aux efforts constants d'économies qui ont été faits.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 857 677.33 €
 - Section d'investissement : 338 073.59 €.

QUESTIONS DIVERSES

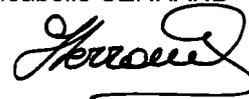
1. Bar des Boules : Mme le Maire explique avoir été contactée par un jeune homme qui souhaiterait installer un espace de restauration dans ce bâtiment. Pour l'instant, rien n'est encore arrêté.
2. Divagation de chiens : Janine DURET fait part des problèmes rencontrés dans son lotissement. Des chiens patous renversent les poubelles, les gens en ont peur. Mme le Maire ajoute que ces mêmes chiens posent aussi problèmes dans d'autres lieux de la Commune.

La séance est levée à 20h49.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



La Secrétaire de séance,
Isabelle SERRAND



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.